Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212901375-20261028-DCM202657-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
Nombre de conseillers - en exercice : 19 - présents : 12 - votants : 18	L'an deux mille vingt-six, le 28 octobre, à dix-neuf heures le conseil municipal de la commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué s'est réuni en Mairie, Sous la présidence de Gilles CALVEZ, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 16 octobre 2026 Présents : Danièle BOISSAYE QUEMENEUR, Josépha CHANAL, Luc DELAS, Renaud DURANT DE SAINT ANDRE, Christophe GIRAULT, Hervé GUYADER, Yves GUIGNOT, Stéfanie ISOARD, Sylvie PETEAU, Dany SEZNEC, Adeline TURCHI Excusés avec procuration : Sylvie HISLER-RICHARD donne pouvoir à Sylvie PETEAU, Ronan POIRIER donne pouvoir à Stéfanie ISOARD, Maryvonne YOUINOU-FEREC donne pouvoir à Gilles CALVEZ, Justine CORRE donne pouvoir à Adeline TURCHI, Jean Luc CARIOU donne pouvoir à Hervé GUYADER, Zohra SENOUCI donne pouvoir à Josepha CHANAL Absents : Serge SALAUN Secrétaire de séance : Luc DELAS

DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET COMMUNE (DCM202657)

Madame Josepha CHANAL, Première Adjointe au Maire, informe le Conseil de la nécessité d'ouvrir des crédits aux chapitres d'opération pour compte de tiers c/45816 en dépenses d'investissement et c/ 45826 en recettes d'investissement :

SECTION INVESTISSEMENT			
DÉPENSES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
45 - Opérations pour compte de tiers	45816	EAU DU PONANT CLEMENEC'HY	+4 600,00

SECTION INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
45 - Opérations pour compte de tiers	45826	EAU DU PONANT CLEMENEC'HY	+4 600,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°2 proposée ci-dessus.

Le Maire

Gilles CALVEZ

MAIRIE DE LOGONNA-DAOULAS (FINISTÈRE)